

Vu la délibération 16_2025 en date du 11 mars 2025 – Renouvellement placement financier de la vente du Village Vacances – compte à terme

Considérant l'ouverture des CT à la date du 25 mars 2024

Considérant que le placement est à renouveler dès la fin de la durée,

Considérant les nouveaux taux des comptes à terme applicables à compter du 11 mars 2026

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Pour à 14 Voix,**

DECIDE à l'unanimité de renouveler le placement de la somme de ci-dessus :
1 000 000.00 €, sur un compte à terme pour une durée de 12 mois renouvelable.

CHARGE M. Le Maire de faire procéder aux écritures

CHARGE M. Le Maire de signer toutes les pièces afférentes

DIT que la présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations ainsi que transmise à la Sous-préfecture et au comptable assignataire

Ainsi fait et délibéré le 20 mars 2026
Et ont signé au registre les membres présents.

**Le Secrétaire de Séance,
OBERSON Jean-François**



**Le Maire,
GERVAIS André**

